



3^E PILIER A

L'épargne retraite
fiscalement déductible

TAUX GARANTI



RENTES GENEVOISES
1849

LES AVANTAGES DE NOTRE 3^E PILIER A



Des économies
d'impôts
chaque année



Un taux d'intérêt
garanti pendant toute
la durée du contrat



La possibilité de
transformer
votre capital en rentes
garanties à vie

Mais aussi...

Le transfert sans incidence fiscale depuis un autre établissement

Une souplesse de choix au moment de votre retraite

La possibilité de verser des primes supplémentaires

ÉPARGNE RETRAITE ET ÉCONOMIE D'IMPÔTS

Avec le 3^e pilier A – la prévoyance liée – vous bénéficiez immédiatement d'avantages fiscaux puis d'une possibilité unique sur le marché au moment de la retraite : la transformation de votre capital en rentes viagères garanties à vie.

Le 3^e pilier A vous permet de construire une épargne flexible qui vous fait économiser des impôts chaque année.

Des économies d'impôts et un capital retraite

Si vous exercez une activité lucrative en Suisse, le 3^e pilier A (prévoyance liée) est fait pour vous. Lorsque vous cotisez à votre 3^e pilier A, les primes que vous versez sont déductibles de votre revenu imposable. Vous constituez donc un capital pour votre retraite tout en profitant d'économies d'impôts chaque année.

Un financement flexible

Vous pouvez financer votre 3^e pilier A de différentes manières :

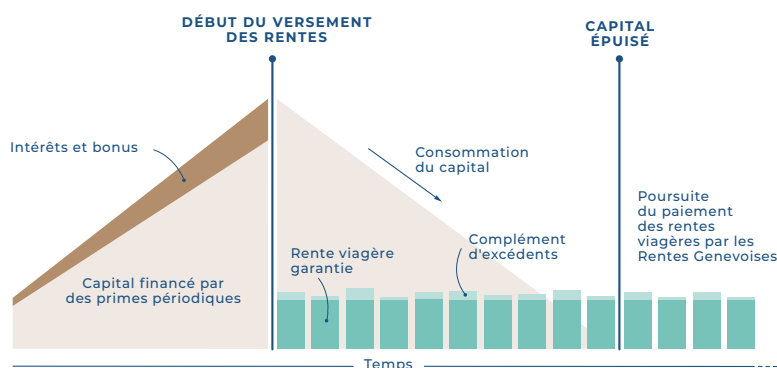
→ Par des primes périodiques, dont vous fixez le montant et la fréquence.

→ Par des primes supplémentaires, que vous versez librement.

Si vous poursuivez votre activité professionnelle au-delà de l'âge légal de la retraite, vous pouvez prolonger votre contrat jusqu'à cinq ans.

La souplesse au moment de votre retraite

Au moment de votre départ à la retraite, vous pouvez choisir entre une prestation en capital ou en rentes viagères, notre exclusivité (voir schéma 1) – ou une combinaison des deux. Avec la rente viagère, vous avez la certitude de toucher un revenu garanti à vie – et ce, même après que le capital épargné a été intégralement consommé. Les variantes de la rente viagère sont nombreuses, portant autant sur le nombre de bénéficiaires que sur les possibilités de restitution en cas de décès. Nous vous proposerons toujours une solution sur-mesure, qui correspondra à votre situation.



1. Rentes viagères avec complément d'excédents, financées par des primes périodiques

TRANSFÉREZ LIBREMENT VOTRE 3^E PILIER A

Avantage unique: si votre 3^e pilier A se trouve dans un autre établissement, vous pouvez facilement transférer votre avoir chez nous sans aucune incidence fiscale, jusqu'à l'échéance du contrat. Vous profitez ainsi de tous nos avantages.

La fiscalité du 3^e pilier A

→ Economie d'impôts

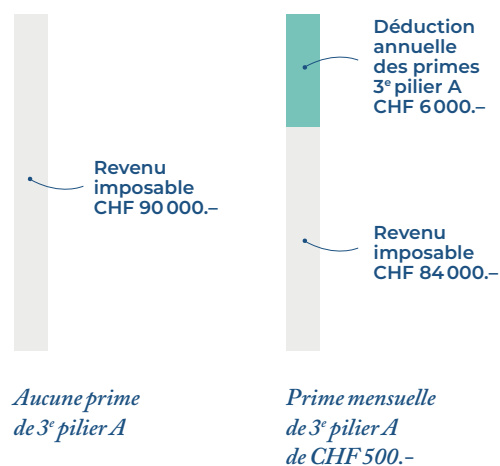
Chaque année, les primes versées peuvent être déduites de votre revenu imposable, dans les limites fixées par le législateur.

→ Transfert non imposé

Le transfert d'un 3^e pilier A d'une banque ou d'une assurance vers les Rentes Genevoises n'est soumis à aucune imposition.

→ Fiscalité attractive

Pendant la phase d'épargne, les intérêts du capital sont exonérés d'impôt et le capital constitué n'est pas imposable sur la fortune.



2. Fiscalité du 3^e pilier A

Pour un revenu annuel imposable de CHF 90 000 et un versement mensuel de CHF 500, vous n'êtes plus imposé que sur un revenu de CHF 84 000.

Lors d'une sortie en capital, un impôt est prélevé, selon le barème fiscal en vigueur. En cas de versement de rentes, celles-ci sont imposées comme un revenu.



LE TAUX GARANTI

Nous proposons une exclusivité sur le marché genevois : le taux d'intérêt fixe. Garanti à la signature du contrat, il détermine les intérêts que vous toucherez tout au long de votre contrat, indépendamment des fluctuations de l'économie et des marchés financiers.

NOS EXCLUSIVITÉS

La participation aux excédents

Notre établissement de droit public est à but social. Sans actionnaires à rémunérer, nous n'avons pas de dividendes à verser. Ceci signifie que ce sont nos assurés qui bénéficient de nos bons résultats. Une fois les réserves et provisions constituées, assurant la pérennité de l'Etablissement et garantissant les rentes, les excédents vous sont redistribués sous trois formes selon votre contrat :

→ Un complément d'excédents

C'est un montant payé en complément de votre rente garantie. Il est variable et calculé en fonction de nos résultats financiers.

→ Un bonus d'intérêt

C'est un intérêt supplémentaire versé durant votre phase d'épargne avant la retraite.

→ Une revalorisation des rentes

C'est une augmentation de la rente, calculée sur la moyenne de l'inflation genevoise des deux dernières années. La rente revalorisée devient votre nouvelle rente garantie.

Une rente viagère garantie à vie

La rente viagère est une « assurance vie individuelle de rente » vous permettant de recevoir un revenu fixe à vie : les Rentes Genevoises s'engagent en effet à poursuivre son versement même lorsque le capital cotisé est épuisé. Un avantage qu'aucun autre produit financier ne garantit.



**NE MANQUEZ
PAS LE MEILLEUR
DE L'ACTUALITÉ
DE LA PRÉVOYANCE**

rentesgenevoises.ch/blog

VOTRE PARTENAIRE DE CONFLANCE

Plus de 170 ans d'expérience nous permettent de parfaitement répondre à vos besoins. Sécurité, contemporanéité, anticipation, et pérennité : quatre valeurs qui font notre réputation et inspirent notre vision, nos actions et nos engagements au quotidien.

Notre gestion financière est prudente et axée sur la performance à long terme. Nous privilégions une stratégie d'investissement solide et diversifiée répondant à notre charte d'investissement responsable. Les biens immobiliers occupent une part importante de nos actifs : une tradition de longue date pour nous qui cherchons avant tout à sécuriser l'épargne de nos clients.

Pour tout besoin de prévoyance individuelle, de rente sous toutes ses formes et de placements financiers les plus sûrs, profitez du savoir-faire et de l'expertise des Rentes Genevoises en matière de prévoyance sécurisée.

Les conseils de nos experts en prévoyance sont gratuits et sans engagement ; nous pouvons ainsi offrir à chacun les clés pour comprendre et optimiser sa prévoyance.

Chaque situation est particulière. Nos conseillers vous proposeront la prestation la plus adéquate à la vôtre. S'adresser à un spécialiste vous permet ainsi de construire une prévoyance entièrement personnalisée.

Cette publication a été établie à titre purement informatif et ne constitue en aucun cas une recommandation, une proposition, une offre ou une incitation à l'achat. Elle ne constitue pas davantage un conseil juridique ou fiscal. Les Rentes Genevoises se réservent le droit de modifier ou supprimer le contenu de cette publication à tout moment et sans préavis. Toute reproduction, totale ou partielle, sans l'autorisation des Rentes Genevoises est interdite.



Suivez-nous sur LinkedIn
www.linkedin.com/company/rentes-genevoises/

Place du Molard 11
Case postale 3013
1211 Genève 3

+41 22 817 17 17
info@rentesgenevoises.ch
www.rentesgenevoises.ch

